Image not found or type unknown

Assignation du président d'association pour comblement de passif

Par **pitchoune77**, le **20/09/2019** à **21:55**

Bonjour,

Je suis présidente d'une association qui malheureusement a été mise en liquidation judiciaire simplifiée par le T.I.en nov 2017. la clôture n'a toujours pas été prononcée.

L'origine de la cessation des paiements est dû à 3 condamnations aux prud'hommes. j'ai fait la bétise d'embaucher le père et ses deux fils en contrats aidés.

Le liquidateur m'assigne pour comblement de passif à hauteur de 60 000€ et demande une interdiction de gerer.

Etant président bénévole pensez vous que je puisse espérer un acquittement ?

Cordialement,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés